

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur GUEUR à Monsieur FABRE
Monsieur GRANJU à Monsieur de BOISSIEU
Madame ARMAND à Madame GRIMAL
Monsieur RIBIERE à Madame SONNERY

ABSENTS :

Madame ARBORE
Madame PONCET
Madame ARENA
Monsieur KARTAL
Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.06.05

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Daniel GUEUR)

Nomenclature : 4.1 Création et transformation d'emplois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_05-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025 |

Vu la délibération n° 2025.04.05 du 19 juin 2025 portant mise à jour du tableau des effectifs,

La gestion quotidienne des ressources humaines impose un suivi précis de l'évolution des effectifs afin de tenir compte des mouvements des personnels et l'adaptation des organisations de travail au regard des nécessités de service.

Cette réflexion peut donc tout aussi bien porter sur l'analyse du niveau de recrutement d'un poste et le grade y afférant, ou l'accès à un grade supérieur par un agent dans le cadre de son évolution de carrière.

La collectivité a mis en place un tableau de suivi des effectifs, nécessairement évolutif. Il permet d'affiner la réflexion quant à la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle de la Ville.

Afin de tenir à jour le tableau des effectifs, il convient d'apporter les évolutions suivantes :

- Le service commande publique est actuellement composé d'un responsable, d'un chargé de commande publique et d'un assistant administratif. L'activité est mutualisée avec la CCPA. En raison d'une forte augmentation de la charge de travail, nécessitant de surcroît une réelle technicité, il est nécessaire de renforcer l'équipe en place. Le recrutement d'un agent en catégorie B a été jusqu'alors infructueux. Compte tenu des difficultés rencontrées pour recruter un agent détenant la technicité recherchée, il est nécessaire d'élargir le recrutement à la catégorie A, cadre d'emplois répondant mieux aux qualifications attendues sur le poste.

Aussi, il est proposé de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux à compter du 1^{er} décembre 2025.

- Un agent auxiliaire de puériculture à temps complet a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2026. Afin de maintenir un taux d'encadrement conforme à la réglementation en vigueur, tout en tenant compte de la configuration des locaux, il est proposé de supprimer ledit poste d'auxiliaire de puériculture et de créer en lieu et place un poste d'animatrice, cadre d'emplois des adjoints d'animation, à temps complet et ce à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Afin de renforcer l'équipe affectée au sein du service « patrimoine viaire », pallier aux absences des agents et ainsi permettre de maintenir la qualité du service public, il est proposé de créer un poste d'agent d'exploitation de la voirie, à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} décembre 2025.

En conséquence, il est donc proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en intégrant les éléments ci-après :

Situation initiale			Motif	Nouvelle situation		
			Création	Direction : DSR Service : Service commande publique	Numéro poste : 	Emploi : Chargé Commande publique Temps complet Cadre d'emplois : Attachés territoriaux Catégorie A

Direction : DAEVS Service : Pôle petite enfance	Numéro poste : 1969	Emploi : Assistant(e) d'accueil petite enfance Temps complet Cadre d'emplois : Auxiliaire de puériculture Catégorie B	Suppression			
			Création	Direction : DAEVS Service : Pôle petite enfance	Numéro poste :	Emploi : Animateur (trice) petite enfance Temps complet Cadre d'emplois : Adjointes d'animation territoriaux Catégorie C
			Création	Direction : DST Service : Patrimoine viaire	Numéro poste :	Emploi : Agent d'exploitation de la voirie Temps complet Cadre d'emplois : Adjointes techniques territoriaux Catégorie C

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **18 novembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **18 novembre 2025** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

- D'APPORTER** les modifications exposées ci-dessus au tableau des effectifs.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 25 NOV. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Amberieu-en-Bugey

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_05-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025 3